

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019**

**DELIBERATION N°2019.00097**

**VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 99

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. ~~Jean-Marc PRESARDAT~~, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190009710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON,  
M. Lionel SAUGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019**

**VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019**

Par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Cette recette a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés et participe à l'équilibre du budget de gestion des déchets ménagers dont elle constitue la principale recette.

Pour ajuster cette recette aux dépenses du budget « Déchets », il est proposé de diminuer en 2019 de 0,10 points le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour le fixer à 8,15 %. En 2018, le taux de la TEOM était de 8,25 %.

Ce taux s'appliquera à l'ensemble des 53 communes du territoire de la Métropole.

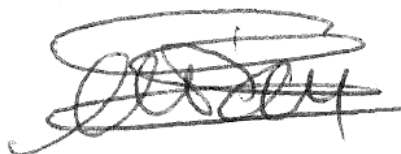
Le taux de TEOM de Saint-Etienne Métropole s'inscrit dans la fourchette basse des taux constatés dans les principales agglomérations en France. En effet, le taux moyen de TEOM était de 9,82 % en 2017 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2017).

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable en 2019 sur l'ensemble des communes à 8,15 % ;**
- **la recette correspondante sera imputée au chapitre 73 du budget principal de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**